



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 MARS 2025

Date de convocation : 25/02/2025

Date d'affichage : 25/02/2025

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, à dix-huit heures trente,
Présents : 11 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 0 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Etaient absents : Mme BEGOUIN Gaëlle, M. SERVANT Dimitri, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GUIGNARD Paul ouvre la séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GALET Florence a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2025-03-012

5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2025

DCM 2025-03-013

1.1. Commande publique - marchés publics

Travaux de mise aux normes des sanitaires du camping municipal - attribution des lots aux entreprises retenues

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée pour des travaux de mise aux normes des sanitaires du camping municipal.

La date limite des remises des offres a été fixée au 9 janvier 2025 à 17 heures sur la plateforme dématérialisée.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau d'analyse des offres réalisé par le cabinet de maîtrise d'œuvre, CDC Conseil.

Il précise que la consultation lancée comporte :

- Lot 1 - Voirie et Réseaux Divers
- Lot 2 - Maçonnerie
- Lot 3 - Bardage - charpente - couverture
- Lot 4 - Menuiserie extérieure, intérieure et serrurerie
- Lot 5 - Plâtrerie, faux plafond, isolation et peinture
- Lot 6 - Revêtements de sols durs et murs
- Lot 7 - Electricité, éclairage PPV
- Lot 8 - Ventilation, plomberie, sanitaires

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées,

Considérant la note de synthèse et l'analyse des offres présentées le 18 février 2025 par le maître d'œuvre, CDC Conseil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

▶ **DÉCIDE** d'attribuer les différents lots comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT (€)	MONTANT TTC (€)
Lot n° 1	SARL DELANOUE	19 848,28	23 817,94
Lot n° 2	SARL DELANOUE	27 706,02	33 247,22
Lot n° 3	MILLET	19 000,00	22 800,00
Lot n° 4	SARTOR	24 526,99	29 432,39
Lot n° 5	BL RENOVE	21 034,80	25 241,76
Lot n° 6	MAGALHAES	16 290,86	19 549,03
Lot n° 7	BRUNET	27 500,00	33 000,00
Lot n° 8	SN LESTABLE MOLISSON	19 800,00	23 760,00
	TOTAL	175 706,95	210 848,34

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et exécuter les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents s'y rapportant

▶ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025

DCM 2025-03-014

7.5. Finances - subventions

Mise aux normes des sanitaires du camping municipal - actualisation des dépenses - modification de la demande de subvention au titre de la DETR 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de travaux de mise aux normes des sanitaires sur le camping municipal.

Initialement, le projet global, maîtrise d'œuvre comprise, était estimé à 179 290 € HT.

Une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 afin de financer en partie ces travaux.

Les différents lots ayant été attribués, il convient d'ajuster le coût de l'opération et le montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR 2025, représentant 30 % du coût de l'opération.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Coût estimatif de l'opération : 223 949 € HT

Travaux : 189 559 € HT

Maîtrise d'œuvre : 26 655 €

Missions CT et CSPS : 4 330 €

Etude de sol : 1 750 €

Signalétique : 1655 €

Plan de financement prévisionnel :

Conseil Départemental : 20 570 €

DETR : 67 185 €

Région : 50 000 €

Autofinancement : 86 194 €

Echéancier prévisionnel :

Attribution subvention : avril 2025

Début des travaux : Avril 2025

Fin des travaux : Fin juillet 2025

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

▶ **CONFIRME** son souhait d'inscrire au budget 2025 les travaux de mise aux normes des sanitaires du camping municipal pour un montant global estimé à 223 949 € HT

▶ **APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier des travaux sus-désignés

▶ **SOLLICITE** une subvention auprès de l'État, au taux maximum, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR)

▶ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette délibération

▶ **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs 2024 et 2025

▶ **RETIRE** la délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2024 référencée DCM 2024-12-074

Réunions diverses

▶ M. GUIGNARD propose à l'assemblée de mener une réflexion sur l'aménagement d'un parking à proximité de l'école suite à l'occupation du camping et à l'obligation de faire stationner les véhicules des occupants à l'extérieur du camping

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19H.

La secrétaire de séance,

Florence GALET



Le Maire,

Paul GUIGNARD

